



Conséquences 1er vol étalage sans préjudice, sans police

Par **Anne8**, le **28/07/2016** à **13:16**

Bonjour,

je me permets de surmonter ma honte et ma peur afin de demander quelques renseignements sur une bêtise, car c'est bien ça, toute récente.

Je me suis fait prendre à la caisse d'un supermarché pour vol à l'étalage. Les vigiles m'ont amenée dans une pièce où j'ai reconnu les faits. Le responsable de la sécurité m'a fait signer une fiche avec inscrit "plainte". J'ai bien entendu payé les articles pour un montant de 48 euros environ. Le chef m'a expliqué que je serai fichée au magasin, et que la fiche sera envoyée au procureur. Il m'a également précisé que comme j'avais réglé les articles, il n'y avait pas préjudice et que le procureur classerait sûrement l'affaire.

Je suis complètement pétrifiée par les risques encourus et je me demande si en effet, je risque une condamnation, une convocation et surtout si cet incident, que je regrette au plus profond de ma conscience, sera inscrit sur mon casier judiciaire qui est vierge car c'est la première fois que ça m'arrive. Il y a t'il une autre démarche que je dois faire ?

Je ne voudrais pas que cette sottise ne me sois préjudiciable plus tard pour quelque démarche que ce soit (déménagement à l'étranger, achat immobilier, adoption je ne sais pas....).

En vous remerciant pour votre aide.
Cordialement.

Par **jos38**, le **28/07/2016** à **14:51**

bonjour. ouh la, vous allez bien loin! vous empêcher d'adopter??!! un rappel à la loi, c'est tout..parce que c'est la 1ère fois..

Par **amajuris**, le **28/07/2016** à **15:03**

bonjour,
vous risquez seulement que votre nom figure dans un fichier du genre du genre fichier des antécédents judiciaires.
salutations

Par **Anne8**, le **28/07/2016** à **19:24**

Bonjour Jos38, oui je sais je suis allée chercher loin, mais je suis complètement paniquée par les conséquences de cet acte stupide. J'ai peur d'être condamnée, même le rappel à la loi me pétrifie... Est ce que c'est certain pour cette convocation?

Par **jos38**, le **28/07/2016** à **19:29**

voir le post d'amatjuris ci-dessus